

CONSEIL MUNICIPAL DE CHARME

Compte-rendu de la réunion du 11 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 11 mai 2021 à 20h.

Les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BORNE.

Date de la convocation : 29 avril 2021.

Présents : Madame Agnès Baudrillart, Madame Sabrina Béchieau, Monsieur Robert Claeysens, Monsieur Jean-Pierre Décélas, Monsieur Christian Drecq, Madame Sylviane Drecq, Madame Chantal Machet, Monsieur Jean-Michel Rabioux.

Absents excusés : Messieurs Frédéric Barbarit et Benoît Fradin,

Secrétaire de séance : Madame Agnès Baudrillart.

En préambule de la séance, Mmes Bauche et Kovac, employées de la société Urbasolar, ont présenté au Conseil Municipal le projet « La Tranche » d'implantation d'un parc photovoltaïque sur des terrains privés et un petit chemin communal. Elles ont répondu aux questions posées par les conseillers municipaux.

M. le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Approbation du PV du CM du 8 avril 2021 : à l'unanimité

1. Avis de principe sur le projet d'implantation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol porté par la société URBA332, filiale d'Urbasolar, pour le projet « La Tranche », de Charmé et sur l'intégration de ce projet dans le futur PLUi.

Suite à la présentation par Mmes Bauche et Kovac de la société Urbasolar, le Maire propose de mettre au vote l'avis de principe sur le projet d'implantation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol porté par la société URBA332, sur la parcelle communale ZX 117, ainsi qu'un avis de principe sur l'intégration de ce projet sur toutes les parcelles concernées dans le futur PLUi. Contre : 3 Pour : 6. **Adoptés**

2. Déclassement du chemin communal « La Tranche »

Pour envisager la création de ce parc photovoltaïque, il est proposé au conseil municipal de déclasser le chemin communal, de désigner un commissaire enquêteur et d'organiser la procédure d'enquête publique. Le Maire met au vote :

Contre : 2 Pour : 7 **Adoptés**

3. Promesse de bail URBA332 pour le chemin ZX117

Le Maire demande aux conseillers l'autorisation de signer la promesse de bail emphytéotique sous conditions suspensives, liées à la réalisation finale du projet.

Contre : 2 Pour : 7 **Adoptée**

4. Photocopieur pour école :

Pour remplacer le vieux photocopieur de l'école, Charente Bureautique Service propose soit la location sur un contrat de 3 ans, soit l'achat d'un photocopieur reconditionné. Après débat, le choix s'est porté sur l'achat qui s'avère moins onéreux : 993,13€ (TVA récupérée N+1) contre 1360,80€ en location.

Adopté à l'unanimité

5. Devis pour l'installation d'une cabine de douche dans le logement école.

Sur 3 devis proposés, le conseil retient celui de la société Mitaine pour un montant de 2 332,38€.

Adopté à l'unanimité

6. FDAC 2021

Le Maire demande l'autorisation de signer la convention pour la part communale de la réfection de la rue Haute (4 256,28€) et de la rue Transversale (2 960,51€) pour un montant total TTC de 7 216,80€.

Adoptée à l'unanimité

7. SDEG

M. le Maire propose l'amortissement des travaux d'installation de la lanterne « du Pontil » (1 106 ,09€) sur 4 ans (276,52€ par an) et l'autorisation de signer les documents nécessaires.

Adoptés à l'unanimité

Questions diverses :

1. Calitom : En prévision d'une augmentation du coût de l'enlèvement et du traitement des déchets, le conseil a pris connaissance de la facturation à blanc réalisée par Calitom, pour prendre conscience de l'ampleur des déchets non ménagers des établissements communaux, qui seront facturés en 2022.
2. Terrain Couty : la propriétaire en indivision du terrain souhaite faire don de sa parcelle à la commune. L'autre moitié est propriété de ses neveux. Suite à l'accord des conseillers, le Maire va contacter les neveux, pour connaître leur position.
3. Espace de mémoire : le Maire poursuit le projet, en demandant un devis pour la plaque commémorative.
4. Voiture épave route de Ligné : enlevée le 7 mai 2021.
5. Formation secourisme : Le 9 juin 2021, 4 employés communaux vont suivre la formation aux premiers secours, à Charmé. Les effectifs seront complétés par des employés de Fouqueure et une conseillère municipale de Lonnes.
6. Maison Pierrot Baron : En raison du faible nombre de réponses favorables (une vingtaine), il n'est pas donné de suite au projet d'installation d'une épicerie-dépannage-salon de thé.
7. Ancien terrain de motocross : La fermeture du terrain est prévue pour éviter les accidents qui pourraient se produire, en cas d'utilisation « sauvage ».
8. Projet éolien RWE Charmé : Le Maire informe qu'un promoteur éolien est venu présenter un autre projet sur la commune.
9. Elections : L'organisation des élections départementales et régionales les 20 et 27 juin requiert de nombreux assesseurs. Ceux-ci peuvent obtenir une priorité pour être vaccinés, mais ce ne sera pas obligatoire. Pour chaque session de 2h30, 1 président de bureau : le Maire et l'Adjoint, en alternance
1 contrôleur d'identité, 2 assesseurs pour les départementales et 2 assesseurs pour les régionales.

A 22h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.